



Demande d'avance sur un héritage

Par **aurore21_old**, le **10/12/2007 à 15:36**

Bonjour,
Mon grand-père parternel est décédé il y a 4 ans, suite à son décès, ma grand-mère a hérité de tous ses biens.
Suite à cela, ma grand-mère a décidé de donner une partie de l'héritage à mon père qui est divorcé de ma mère mais n'a pas donné l'autre partie à la soeur de mon père pour raisons personnelles que je ne connais pas!
Aujourd'hui nous sommes 3 soeurs, nous voudrions récupérer 1 partie de notre héritage sachant que ma grand-mère est toujours vivante.
Peut-on en faire la demande?
Vers qui devons-nous en faire la demande?
Devons-nous prendre 1 avocat?
Merci

Par **Jurigaby**, le **11/12/2007 à 17:29**

Bonjour.
vous voulez récupérer une aptie de l'héritage auprès de votre grand mère ou auprès de votre père?
De toute façon, tant qu'ils sont vivants, vous n'avez droit à rien à proprement parler.. Si votre père ceut claquer tout l'argent, c'est parfaitement son droit..

Par **aurore21_old**, le **11/12/2007 à 17:45**

ah d'accord....! rnMerci